

POUR AFFICHAGE
Commission Diocésaine de l'Emploi

CALENDRIER DU MOUVEMENT
DU PERSONNEL ENSEIGNANT 1^{er} degré DU DIOCÈSE DES YVELINES
POUR LA RENTRÉE de SEPTEMBRE 2025

Mardi 17 décembre	Lancement du Mouvement Publication du calendrier et des démarches
Tous les enseignants du diocèse doivent remplir le formulaire en ligne envoyé par leur chef d'établissement (même s'ils ne demandent aucune modification)	
<i>Du 6 janvier au 26 janvier 2025</i> <i>Faire les démarches EN LIGNE auprès de la DDEC ET du rectorat</i>	Mutations interdiocésaines : demande de mutation hors des Yvelines
	Mutation sur poste spécialisé 2 nd degré
	Mutations intradiocésaines : demande de mutation dans les Yvelines
	Demandes de changement ou renouvellements de position administrative (1 ^{ère} demande et renouvellement de temps partiel – disponibilités- congés – demande de reprise à temps plein – retraite – retrep...)
	Lien formulaire en ligne pour toutes les demandes individuelles des enseignants
Dimanche 26 janvier	Date limite des demandes individuelles de mouvement : DDEC et rectorat (démarches en ligne à faire auprès des deux instances obligatoirement , conserver les accusés de réception)
Jeudi 13 mars	Publication des postes vacants ou susceptibles d'être vacants Envoi aux chefs d'établissement des liens pour postuler EN LIGNE obligatoirement sur les postes auprès du diocèse des Yvelines + Rectorat
Mercredi 26 mars	Fin des candidatures auprès de la DDEC et du Rectorat

Attention

Toutes les démarches sont à faire **auprès de la DDEC et, en plus, auprès du rectorat** (démarches simplifiées ou Colibris)

POUR AFFICHAGE

Commission Diocésaine de l'Emploi

Vacances scolaires Zone C

Vacances d'hiver : du 15 février au 2 mars
Lundi de Pâques : Lundi 21 avril
Vacances de printemps : du 12 avril au 27 avril
Ascension : Jeudi 29 mai
Pentecôte : Lundi 20 mai
Vacances Eté : 5 juillet

Réunions de la Commission Diocésaine de l'Emploi

Mardi 17 décembre 2024	12h00
Mardi 4 mars 2025	12h00
Mardi 6 mai 2025	14h00
Mardi 13 mai 2025	14h00
Mardi 20 mai 2025	14h00
Mardi 17 juin 2025	14h00
Mardi 24 juin 2025	14h00

Pour information 2 CCMI se tiendront le 18 juin et 2 juillet 2025

➔ **Toute demande doit passer par la Commission Diocésaine de l'Emploi **et** par le Rectorat**

En respectant les procédures et les calendriers.

Aucune demande d'emploi, de ré-emploi ou de mutation et aucune proposition de poste qui ne serait passée par la Commission Diocésaine de l'Emploi en premier lieu, ne pourra être étudiée et soumise au Rectorat pour validation.

Le rectorat envoie ses propres formulaires ou lien que les enseignants doivent également compléter.